

prendre part au concours d'orfèvre devront adresser à la préfecture de leur domicile avant le 15 juillet, une demande sur papier timbré, indiquant l'école à laquelle ils doivent se présenter, et accompagné des pièces ci-après.

1. Pièce authentique démontrant qu'ils sont de nationaux français et qu'ils ont eu 10 ans au moins au 1er janvier;

2. Certificat de bonne vie et mœurs;

3. Carte d'assurance par le Maire de la Commune au domiciles des parents et constatant la situation de fortune de ces derniers;

4. Extrait du rôle des contributions des parents du candidat.

Les candidats qui n'auront pas atteint 18 ans au 1er Janvier ne pourront être exceptés pour l'âge, mais il devra être démontré que l'âge est dans les limites de l'autorisation conditionnelle spéciale les autorisant conditionnellement à prendre part au concours pour le cas où, au 1er Juillet, ils auraient atteint l'âge de 18 ans révolus.

## ROUBAIX

### Avis aux Groupes

Les secrétaires de groupes sont avertis que la date pour la remise des candidatures des délégués au Congrès de Dunkerque est fixée au Dimanche 28 Mars.

### Les rentes des travailleurs

La nommée Jeanne Partin, âgée de 15 ans, demeurant rue Fontenoy, 176, travaillant chez M. Willy Florin, rue de la Fosse aux Chênes, en voulant retirer un morceau de bourse de son manteau, a eu l'index de la main gauche pris dans un engrenage. Elle a une plaie très vive; vingt jours d'espérance seront nécessaires.

Le sieur Paul Vanefel, âgé de 14 ans, demeurant boulevard de Bellfort, 12, travaillant chez M. Motte et Deloësluze, ébéniste rue, et descendant d'un ponton, est tombé sur un tuyau de vapeur et s'est gravement brûlé au bras droit. Quinze jours de repos lui seront nécessaires.

Le nommée Isaac Courvoisier, âgé de 31 ans, demeurant rue de Lannoy, 12, travaillant chez M. Alfred Motte, a eu un coup de la main prise entre deux pignons de commandes d'une peignette; les deux dernières phalanges ont été arrachées. Plusieurs semaines de repos seront indispensables à son rétablissement.

Le sieur Victor Thibierge, âgé de 42 ans, demeurant rue d'Etain et exerçant la profession d'aiguilleur, chez M. Etienne Motte, rue d'Alger, a eu le bras pris dans une fourche qui commande une corde, il a eu deux os de fractures. Un repos forcé de six semaines fut obtenu.

### Accident

Un jeune homme de 18 ans, François Desmettre, demeurant rue Lacroix, cour Jacquard, s'est fracturé la pied gauche, en faisant de la gymnastique dans la salle de la société des « Min de Sèche », rue de la Vigne. Il a été admis à l'hôpital.

### Anniversaire de la Commune

Le groupe « L'Avant-Garde » se réunira jeudi soir, 18 mars, en son local, estimant que l'anniversaire de la Commune.

Le banquet commencera à 8 heures 1/2 précises. Tous les membres sont priés d'y assister, accompagnés d'une dame.

— Le groupe l'Union collectiviste invite ses adhérents à être présents au banquet auquel sera ouverte la séance de l'Assemblée du groupe, rue de l'Alma, 104. Convocation par télécopie.

### Convocations

Le groupe Le Peuple se réunira ce soir 16 courant, à 8 heures 1/2 du soir, au son local.

### Question de la plus haute importance.

— Chorale La Solidarité Ouvrière. — Tous les sociétaires sont instantanément priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi prochain.

### Présence strictement obligatoire.

### Concerts et Spectacles

Théâtre de Roubaix — Jeudi 18 Mars 1897, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Henri Couvreur, grand premier comique grima : LA DOT DE BRIGITTE, opérette nouvelle en 3 actes. Le spectacle commencera par l'immenso succès : LES SUJETTES DU DIVORCE, comédie-vaudouille en 3 actes. Bureaux 47 h 1/2. Rides à 8 heures.

LYS-LEZ-LANNOY — Conseil municipal. — Le conseil s'est réuni lundi à 6 heures, sous la présidence de M. Boueteyne maire.

Après des avis favorables donné pour des soutiens de familles et des dispenses de taxes militaires, le maire aborde la grosse question de la construction d'une nouvelle église (20,000 francs).

Il a fait faire un plan par un géomètre; il soumet ce plan au Conseil en disant que le propriétaire du terrain sur lequel est projeté l'emplacement de l'église abandonna 4,000 mètres de terrain à la commune.

Le maire demande à être autorisé à s'entretenir avec la commission des travaux et l'architecte pour le dessin d'un plan et d'en faire sur lequel le conseil sera saisi.

Lecture est faite d'une réclamation de dix commerçants de la place de l'Eglise qui font remarquer au conseil que le déplacement de l'église leur portera un grave préjudice.

Le maire répond aux critiques des pétitionnaires et dit que la construction sur un autre emplacement ne pourra guère leur faire tort, au contraire que la distance de l'ancienne église ne dégagera que 200 mètres.

Le Conseil autorise le maire à faire dresser un plan.

Le huis-clos est prononcé pour statuer sur les demandes d'assistance médicale.

Réunion sociale. — Une importante réunion socialiste a été tenue dimanche soir à la salle Alzémar, sous-préfecture du citoyen Arthur Tidynex, directeur du Vrai Roubaixien. Malgré le mauvais temps plus de 150 personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Après avoir écouté le citoyen Decock, empêché de se rendre à la réunion, par suite d'une indisposition, notre ami Vandaele, de Lille, a pris la parole et, dans une émotion sincère, a eu comme les applaudissements unanimes de l'assemblée.

Après lui, le citoyen Samson, adjoint au maire de Lille, a pris place à la tribune. Il a fait le procès de l'opposition, dont

l'assassinat avec la sécheresse est connue de tous. C'est ainsi que l'orateur arriva à l'ordre de la construction d'une nouvelle église, qui voulut décliner l'administration Boutemy, concurrence qui coûtera plus de 250 000 francs aux contribuables.

Le citoyen Samson termina en adressant un vigoureux appel pour l'organisation des travailleurs. Son discours fut suivie d'applaudissements.

Les citoyens présents à cette réunion ont acclamé un ordre du jour dans lequel ils s'engagent à se grouper sous les pins du drapier du Port ouvrier, et déclarer d'adresser leurs encouragements au peuple Crétos qui lutte pour son indépendance.

Credit : GALERIES LILLOISES

WATTRELOS. — Le monument. — La commission de ce monument s'est réunie dimanche dernier à la mairie et a décidé que l'implacement du monument serait à droite en entrant dans le cimetière.

L'inauguration sera fixée, à moins de décisions ultérieures contraires, au jour de la Pentecôte.

Arrêté d'ordre. — Le nommé Jules Barrot, sujet belge, âgé de 35 ans, demeurant à la Marlière, a été arrêté par le garde Lepoutre dans les circonstances suivantes :

Cet individu se présentait dans les maisons de Wattrelos faisant des quêtes pour des familles malheureuses, dont il se disait le protecteur puis il gardait pour lui l'argent qu'il recevait de cette façon.

C'est en se présentant de la sorte chez le garde Lepoutre qu'il a été pinçé. Il avait dans sa poche la somme de 21 fr. 60. L'escroc n'est pas évidemment à son coup d'essai.

SAVON DES PRINCES DU CONGO  
le plus parfumé des savons de toilette.  
3 GRANDS PRIX — 20 MÉDAILLES D'OR

Institut dentaire Lille, 27, rue de la Gare. Spécialité : le Dr supprime la douleur pour l'extraction des dents et racines.

## TOURCOING

### SUICIDE D'UNE JEUNE FILLE

Dans la journée d'hier on a retrouvé d'un abreuvoir située près de la ferme Six à la Malerche, le corps de la nommée Adèle Castet dont les parents demeurent à la Marlière.

La jeune fille avait quitté ses parents dimanche et avait, paraît-il, manifesté l'intention de se donner à ses jours. Ses recherches avaient été faites dans la journée de dimanche pendant la nuit du dimanche à lundi, mais on n'avait pu découvrir les traces de la désespérée.

C'est à la suite de chagrins intimes que la malheureuse aurait formé le projet d'en finir avec la vie.

Le corps de la jeune fille a été transporté au domicile des parents, à la Marlière.

### Cris séditieux

L'ouvrier qui, samedi soir, à l'issue de la réunion de la coopérative avait arrêté pour cris séditieux a été transféré hier matin à Lille.

D'après nos renseignements, le malheureux ne se serait jamais occupé de politique et c'est imprudent et sans savoir au juste ce que cela signifiait qu'il se serait mis à cri : Vive l'anarchie !

— A propos de la conférence de samedi

La lettre suivante, adressée au journal L'Avenir, vient de nous être communiquée avec prière d'informer :

Monsieur le Rédacteur,

La commission du Syndicat des tapissiers, réunie ce soir en réunion extraordinaire, vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal que notre syndicat entend rester complètement étranger aux faits regrettables qui se sont produits samedi soir à la réunion de la Coopérative.

Notre syndicat étant une association exclusivement économique, ne peut donc être tenu responsable des discours anarchistes prononcés dans une réunion publique, alors même que cette réunion aurait été annoncée comme devant se faire au profit des membres de notre Syndicat.

Notre syndicat a été réuni à la réunion d'aujourd'hui à 18 heures 1/2.

Le second tour de scrutin donne raison à nos amis de la Conférence.

Commission administrative.

Ce soir mardi, 19 mars, à 8 heures, réunion de tous les délégués à la Commission, au siège social, rue de Béthune, 21.

## LILLE

### SIMPLES CONSTATATIONS

Le fonctionnariat. — Les caisses de retraite. — La course à la ruine.

Il y a deux jours, dans la séance du Conseil municipal de Lille, M. Barrois, par l'organe de M. Brackers-d'Hugo, demandait au Conseil de capitaliser tous les ans 25 000 francs pour la caisse de retraite des employés de la ville. M. Barrois et Brackers-d'Hugo croient qu'avec ce système on arriverait à empêcher le « gonflement progressif » et inquiétant en crédit que chaque année le Conseil est obligé de voter pour la cause des retraites.

Le nommé Deloësluze, dans un exposé similaire à la sécheresse, a montré combien la combinaison Brackers-d'Hugo - Barrois était fragile. Que proposerait-on ? Il dit, d'un industriel qui emprunterait du capital à 4 % pour se créer des ressources pour lesquelles il payerait un intérêt de 30 000 francs et qui ne retirerait dans ses actions que 3 000 francs de fonds d'emprunt, c'est à dire un intérêt de soixante mille francs ?

Le raisonnement est applicable à la combinaison financière de M. Barrois, lorsque celui-ci propose de capitaliser à 3 % des fonds que la ville empruntera à 3 1/2 %, si ce n'est à 4 0 %.

Quant à soutenir avec M. Brackers-d'Hugo que le crédit de l'Etat est plus solide que celui des Villes, cela n'a pas beaucoup d'attrait.

Villes n'ont pas de dettes perpétuelles journalières que nous subissons, et les obligations de la Ville de Paris, celles des Villes de Lyon, Bruxelles, etc., sont considérées par l'épargne comme offrant au moins autant de sécurité que la rente française.

Quel qu'il en soit l'état des caisses de retraite reste un point noir pour tous les administrateurs.

Sous l'empire il y avait 200 000 fonctionnaires au traitement de 260 millions. Sous la République, en 1893 il y a 637 000 fonctionnaires civils en activité au traitement de 167 millions.

La ristourne des fonctionnaires de l'Etat est composée, on le sait, de deux éléments principaux : une retenue de 5 % par le Trésor prélevé sur le montant des traitements et un versement que fait l'Etat pour compléter le taux de cette retraite.

En France, comme vous le savez depuis 1895 jusqu'en 1913, le nombre des fonctionnaires retraités a passé de 30 661 à 82 047, soit une augmentation de près du triple et les pensions de retraite qui représentaient un total de 23 milliards en 1893 ont atteint en 1913, un sacrifice budgétaire annualisé de 61 millions.

La ristourne des fonctionnaires de l'Etat est composée, on le sait, de deux éléments principaux : une retenue de 5 % par le Trésor prélevé sur le montant des traitements et un versement que fait l'Etat pour compléter le taux de cette retraite.

Sous l'empire il y avait 200 000 fonctionnaires au traitement de 260 millions. M. Luchat a été empressé de la remettre au Musée de la place de la Gare, où il a été exposé à la vente.

Un de nos amis a failli être renversé, hier soir, vers 8 h 1/2, par un cycliste qui arpentait à toutes pédales le trottoir du boulevard de la Liberté. Il existe cependant des agressions à être arrêté. Le commissaire de police a ouvert une enquête à l'index.

Incendie, rue de Bavay

Un incendie s'est déclaré, avant-hier soir, rue de Bavay, à la briqueterie Monoyer.

Le feu, qui avait pris naissance aux paillasse, a pu être rapidement éteint. Les dégâts ne s'élèvent pas à plus de 800 francs.

Acte de probité

Un porte-monnaie contenant la somme de cinquante francs et quelque monnaie française a été retrouvé sur la banquette d'un tramway par M. Duchatel conducteur au numéro 207 de la ligne G, d'Hénin.

M. Luchat a été empressé de la remettre au Musée de la place de la Gare, où il a été exposé à la vente.

Nous adressons à cet honnête employé nos félicitations.

Société régionale d'horticulture

Malgré le temps détestable de la journée de dimanche l'Assemblée fut considérable et réussie. Le principal attrait de la soirée fut une partie de Scrabble.

Les deux premiers prix ont été décernés par M. Mercier, grâce à l'assiduité de l'organisateur.

Le second tour de scrutin donne raison à M. Mercier, grâce à une présence inouïe, les rédactionnaires qui obtinrent que 300 voix au premier tour, furent élus avec 620 voix.

Par suite des quatre démissions et du décès de notre regrette ami Duquet, deux nouvelles élections eurent lieu le 31 mai. Les mêmes mœurs électorales ayant été pratiquées, les candidats de la Compagnie passèrent avec 555 voix contre 175 accordées au plus favorisé de la liste républicaine.

Ces faits que nous rapportons seraient taxés d'exagération, si nous n'établissons leur authenticité. C'est à l'ami adjoint, qui a présidé les élections, que nous devons de fournir les preuves.

Je souligne, Lohé Louis, de l'adjoint au maire de Mazingarbe et faisant fonction de président du bureau de vote aux scrutins des 10 et 31 mai 1898, certifie avoir constaté le fait d'embridement des électeurs dans la conduite des portes pour se rendre à l'accrochage. Le jeune Fernand, âgé de 15 ans, gisait, tombé à la renverse et passant au-dessous de la première porte de fer du garde-fou, dans le plancher 45 c, s'abattit sur le sol, d'une hauteur de 6 mètres environ. M. Deleplanque a été relevé dans un état pitoyable et transporté à l'hôpital St-Barbe, après avoir reçu les premiers soins du docteur Bourlens. On ne s'explique pas comment l'accident a pu se produire.

En effet, deux jours après, la proclamation des résultats, nous étions informés que les quatre ouvriers réalisant leur démission étaient démissionnés. Que s'était-il passé ? Des personnes maintenant démissionnaires ont été mises en dehors d'eux et choisies entre leur travail et la mairie et que, chargés de faire la sécession, ils ont opté pour la mairie.

Le second tour de scrutin donne raison à M. Mercier, grâce à une présence inouïe, les rédactionnaires qui obtinrent que 300 voix au premier tour, furent élus avec 620 voix.

Ce résultat est assez net pour nous permettre de nous étonner que le commissaire spécial de Béthune, désigné pour faire une enquête sur les actes